



SARL 3 associés - Caution prêt

Par **leschtroumpf**, le **04/11/2014** à **19:29**

Bonjour,

J'ai créé une SARL qui est un magasin de vente de cigarette électronique dont je suis associé à 35%; j'ai un autre associé à 30% et un autre associé gérant à 35%. Nous avons fait un prêt bancaire pour ouvrir notre entreprise de 25000 en nous portant caution tout les trois.

En cas de faillite comment se passe le remboursement du prêt ?

En cas de très mauvaise gestion et d'abus de la part du gérant au niveau des comptes quels sont mes recours ?

Merci